

### ZAC de Planoise - Emprunt à court terme de 1,860 MF par anticipation sur les encaissements attendus du FCTVA

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Lors du vote du B.P. 1990, la participation de la Ville à l'opération ZAC de Planoise a été fixée à 10 MF.

Or, une réglementation récente (art. 42 de la loi de finances rectificative pour 1988) prévoit que les collectivités peuvent à présent bénéficier du FCTVA pour les participations qu'elles versent à leurs Sociétés d'Économie Mixte.

En corollaire, la SEDD nous indique que les sommes versées par la Ville sont intégrées dans son bilan pour une valeur TTC.

Ceci aurait pour effet de déséquilibrer d'autant le bilan de la SEDD et de faire supporter à l'opération, donc à la Ville, des frais financiers.

La Ville devant bénéficier en 1992 du remboursement de la TVA, il semble de bonne gestion de mettre, dès à présent, ces fonds à la disposition de la SEDD comme cela a été fait l'an dernier.

L'implication de cette nouvelle réglementation sur les comptabilités Ville et SEDD est la suivante :

	VILLE	SEDD	
Ancienne réglementation	10 MF	10 MF	
Nouvelle réglementation	10 MF	8,43 MF HT	+ 1,57 MF TVA versée à l'État
Participation complémentaire Ville TVA	1,86 MF	1,57 MF HT	+ 0,29 MF TVA versée à l'État
	-----	-----	
	11,86 MF	10 MF HT	+ 1,86 MF TVA versée à l'État
Encaissement du F.C.T.V.A. dans 2 ans	- 1,86 MF		
	-----		
	10 MF		

Ce complément de participation correspondant à la TVA n'étant pas prévu au budget, je vous propose de le financer par un prêt à court terme d'avance sur FCTVA.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé :

- à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, les crédits correspondants, à savoir, 1 860 000 F en dépenses au chapitre 908.0/233.78005 - code service 20200 et la même somme en recettes au chapitre 908.0/16...78005, code service 20200,

- à autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat correspondant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.